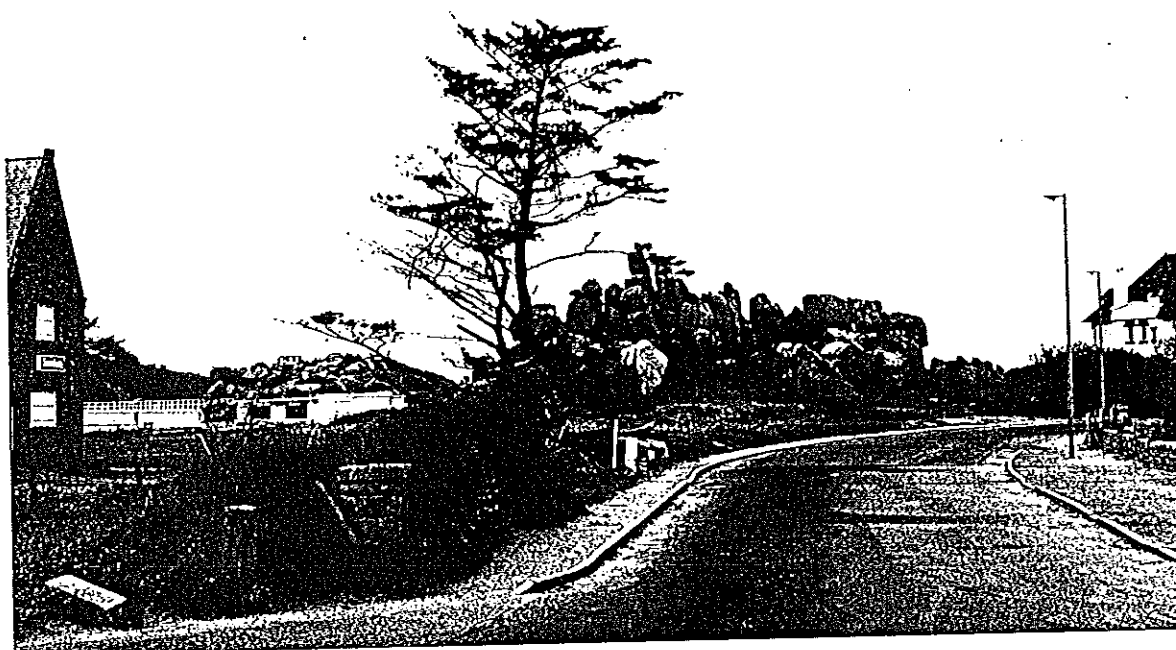


Ville de TREBEURDEN (Côtes d'Armor)

équipements collectifs publics

EVALUATION DES MOYENS ET BESOINS PERSPECTIVES



association pour l'environnement pédagogique - janvier 1991

A.E.P. BRETAGNE 18 rue Abbé Vallée B.P. 618 22011 Saint Brieuc Cedex

Ville de TREBEURDEN (Côtes d'Armor)

équipements collectifs publics

EVALUATION DES MOYENS ET BESOINS PERSPECTIVES

Etude réalisée par :

C. Bensimon , architecte - urbaniste

Jean-Paul Quiguer, chargé d'étude

avec la participation des associations, des enseignants,
des élus et des services municipaux.

association pour l'environnement pédagogique - janvier 1991

A.E.P. BRETAGNE 18 rue Abbé Vallée B.P. 618 22011 Saint Briec Cedex

TABLE DES MATIERES

Présentation, objectifs de l'étude	p. 2
. Les changements	p. 2
. Les moyens de décider	p. 2
. L'étude	p. 3
I - Les équipements collectifs existants et leur utilisation. Les demandes exprimées	p. 4
A - La méthode	p. 4
B - Analyse des bâtiments existants : les moyens	p. 2
C - Les demandes	p. 10
II - Les propositions	p. 14
. Généralités	p. 14
. Propositions concernant les équipements	p. 15
Conclusion en forme de mode d'emploi	p. 20
. Exemple d'échelonnement des réalisations	p. 20
. Tableaux récapitulatifs	p. 21
A - Maternelle du bourg : les options	p. 21
B - Maternelle de Trozoul : les options	p. 23
C - Tableau quantifié des demandes	p. 24
D - Tableau quantifié des moyens	p. 25
E - Tableau récapitulatif général	p. 26
Annexe : Rapport Migeon	p. 27

PRESENTATION, OBJECTIFS DE L'ETUDE

Les changements

En 1989, la Ville de Trébeurden avait des décisions à prendre concernant les équipements collectifs communaux :

- * L'école maternelle du bourg dans ses locaux actuels, avait besoin d'être réhabilitée; depuis la construction de la salle polyvalente près de l'école élémentaire en 1983, les enfants des deux écoles maternelles y sont conduits pour le déjeuner; libérant la salle Weillant, ancienne cantine, et sa cuisine. Cette dernière sert de bibliothèque, alors que la salle accueille des réunions d'associations. Des locaux annexes de l'école sont utilisés par une association locale. A l'étage, les anciens logements servent :
 - 1) à l'Amicale laïque (ateliers)
 - 2) à la garderie et à la médecine scolaire
 - 3) en été, comme logements pour les deux maîtres-nageurs sauveteurs de la SNSM.
- * L'école primaire, elle, a fait l'objet d'une réhabilitation-extension progressive.
- * Le Foyer des Personnes âgées du Vieux Puits sera bientôt libre, car ses pensionnaires déménageront aussitôt que le nouveau Foyer des Personnes âgées du Gavel sera terminé. (Début de construction : 1990, mise en service : septembre 91)
- * Une entreprise de mécanique (ERCOR) ayant déménagé dans une usine-relais de la zone artisanale, route de Pleumeur Bodou, la municipalité est devenue propriétaire des anciens locaux de l'entreprise; elle y a hébergé des activités associatives, et a loué une partie des locaux provisoirement à une entreprise d'électronique qui, depuis l'été 90 a trouvé des locaux définitifs dans une commune voisine.
- * D'autre part, certaines activités artistiques se développent dans la commune; elles ont trouvé un hébergement provisoire et pas toujours suffisant ou adapté. D'autres activités, comme l'école de voile ou le Centre de Plongée, sont amenées à se développer et déménager, en liaison avec la construction du nouveau port.

Les moyens de décider

Devant des décisions à prendre à court, moyen ou long terme, les élus ont senti le besoin de disposer d'une évaluation qualitative et quantitative du patrimoine communal, et aussi de connaître de façon anticipatrice l'état de la demande en matière d'équipements collectifs, ainsi que ses perspectives d'évolution à moyen terme.

L'étude

L'Association pour l'Environnement Pédagogique qui est composée de praticiens de différentes disciplines, dont l'objectif est notamment de promouvoir des bâtiments et des équipements adaptés à la pédagogie différenciée et aux pratiques sociales et culturelles rénovées, a été chargée :

- de faire cette évaluation des équipements existants,
- d'analyser les demandes exprimées par les animateurs des activités scolaires, culturelles et sociales,
- d'établir un diagnostic général; de rechercher une adéquation possible entre besoins exprimés et moyens existants; de faire une évaluation chiffrée des moyens nécessaires pour satisfaire les besoins.

Dans un deuxième temps, il est prévu d'établir, avec les usagers concernés, le programme de restructuration de l'école maternelle. A ce propos, la présente étude devrait indiquer s'il est judicieux de réhabiliter les locaux actuels de cette école, ou de la situer en contiguïté avec l'école primaire, et, dans ce dernier cas, quelle utilisation peut être envisagée pour les bâtiments déclassés.

I - LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS EXISTANTS ET LEUR UTILISATION LES DEMANDES EXPRIMEES

A - LA METHODE

Elle consiste en une double évaluation :

- 1 - Les moyens existants, c'est-à-dire les divers bâtiments municipaux, avec leur terrain, leur localisation, leur accès, la surface des locaux disponibles, l'état du bâti et l'emploi du temps des espaces utilisés.
- 2 - Les demandes exprimées par les organisations utilisatrices, effectives ou potentielles.

Pour l'évaluation des bâtiments, les Services Techniques nous ont communiqué les plans de tous les équipements municipaux. Après une analyse quantitative, une visite de tous les locaux nous a permis d'apprécier leur état et d'avoir un ordre de grandeur de la dépense en cas de travaux.

Parallèlement, nous avons pris contact, directement pour certaines, par courrier pour les autres, avec les associations ou organisations à vocation éducative (scolaire), culturelle, sportive ou sociale. Nous avons procédé à des entretiens semi-dirigés ou à l'envoi de questionnaires pour connaître les activités de leurs adhérents, les espaces où elles se déroulent, leur appréciation de la situation, leurs projets, et l'expression de leur demande en matière d'espace (quantité et qualité) et en temps d'utilisation. Nous leur avons demandé également de nous signaler les équipements qui leur semblaient manquer pour la commune en dehors de leur propre activité.

B - ANALYSE DES BATIMENTS EXISTANTS : LES MOYENS

ANCIENNE USINE ERCOR

L'ancienne usine ERCOR est située à 800 m du centre du bourg, sur la route de Lannion, et directement en bordure de celle-ci (parking sur l'arrière, accessible par la rue de l'école primaire).

Les bâtiments forment un ensemble disparate, constitué progressivement par l'ancien propriétaire, une entreprise de mécanique. Celle-ci a échangé ces locaux contre l'usine-relais municipale.

Une partie des locaux était louée en 1989-90 à l'entreprise COFAITEC fabriquant des cartes électroniques, dont les locaux étaient répartis sur plusieurs sites, et qui cherchait à regrouper ses lieux d'activités. COFAITEC a trouvé à se loger à meilleur compte dans la commune de Lannion et a libéré les lieux, au milieu de l'année 90.

A l'heure actuelle, quelques associations utilisent des locaux dans l'usine, il s'agit de :

- Le Chat Botté, association de théâtre qui dispose d'une salle au rez-de-chaussée pour ses répétitions et son atelier de costumes et décors.
- La Boîte à Musique qui dispose d'un espace de 30 m2 contigu à la chaufferie au sous-sol (accès de plain-pied par la rue) pour y stocker du matériel et des décors.
- L'Association des Métiers d'Art en Trégor qui dispose d'un atelier d'environ 100 m2 au 1er étage (sculpture sur bois etc.)

Analyse quantitative

Rez-de-chaussée	1300 m2 dans l'usine 90 m2 dans un hangar en tôle 100 m2 dans des bâtiments annexes dans la cour (rangements) 50 m2 au rez-de-chaussée d'une maison en bordure de route.
Entresol usine	60 m2
Sous-sol ("rez-de-rue")	130 m2
1er étage	300 m2 usine 30 m2 maison en bordure de route
2e étage	220 m2 usine

Analyse par bâtiment :

<u>Usine proprement dite</u>	
Rez-de-chaussée	1300
1er étage	300
2e étage	220
Entresol	60
Sous-sol	130
	<u>2000 m2</u>
<u>Annexes cour</u>	
Rangements	100
Hangar tôle	90
	<u>190 m2</u>
<u>Maison</u>	
Rez-de-chaussée	50
Etage	30
	<u>80 m2</u>
	<u>Total 2270 m2</u>

Analyse qualitative

L'appréciation des volumes utiles de l'ensemble est difficile en raison du compartimentage actuel. Pour trouver une vocation à ces locaux, il nous faut examiner l'adéquation des locaux aux demandes actuelles et prévisibles des associations, la localisation souhaitée par celles-ci, l'implantation des autres activités éducatives, culturelles, sociales, sportives, les facilités d'accès et de parking avec les incidences sur la circulation, et le passage des transports publics.

ANCIEN HOTEL DE LA CORNICHE

L'ancien hôtel de la Corniche est situé rue de Bonne Nouvelle, tout près de l'annexe de la Poste, situé à mi-chemin entre le centre bourg et le nouveau port.

Au rez-de-chaussée est hébergé l'Office de Tourisme qui dispose d'une salle d'accueil et d'exposition de 65 m², d'un bureau de 20 m² et d'un petit dépôt-archives de 6 m².

Les deux étages sont identiques et comportent 3 chambres avec cuisine (2 pièces) et 1 chambre isolée. On y héberge des C.R.S. en été. Actuellement pendant l'hiver, on y héberge provisoirement un vacataire municipal et également le Secours Catholique.

Analyse quantitative

Rez-de-chaussée	100
1er étage	90
2e étage	<u>90</u>
Total	280 m ²

Analyse qualitative

Les locaux sont en état moyen et nécessitent une réhabilitation intérieure relativement économique si l'affectation future restait de même nature : hébergement. La localisation de ce bâtiment est à la charnière entre le Centre Bourg et les plages.

LE FOYER DU VIEUX PUIITS

Le Foyer du Vieux Puits se trouve à 200 m de la mairie, en retrait de la rue des Plages, et en contiguïté avec le supermarché du bourg. Il est composé d'un bâtiment principal à R + 2 avec sous-sol partiel, et un logement de gardien construit récemment.

Une quinzaine de personnes âgées sont hébergées dans des chambres du bâtiment principal où elles prennent leurs repas. Elles y disposent, outre la salle à manger, d'un salon avec télévision. A l'heure actuelle un foyer-logement est en construction, près du chemin du Gavel, à 500 m environ au sud-ouest de la mairie. A sa mise en service, le Foyer du Vieux Puits sera disponible.

Analyse quantitative

Rez-de-chaussée	180
1er étage	95
2e étage	<u>95</u>
Total	370 m ²

Analyse qualitative

Les locaux sont en assez bon état. Une révision de la plomberie, du chauffage et de la couverture serait utile. D'autre part, si l'affectation future du bâtiment était de même nature (hébergement) seuls des travaux de revêtements de sols et murs seraient nécessaires.

Dans le cas d'une affectation différente, les travaux à effectuer dépendraient de l'activité envisagée.

La localisation proche de la mairie et du centre bourg, en fait un équipement bien situé pour l'utilisation tout le long de l'année, bien qu'il soit relativement loin des plages.

LA SALLE POLYVALENTE

Bâtiment récent (1983), la salle polyvalente est constituée de deux espaces séparés par un mur mobile.

La plus grande salle (206 m²) sert de cantine scolaire pour les enfants des écoles (200 convives) maternelles et primaires. Les repas sont préparés dans la cuisine contiguë.

La deuxième salle (144 m²) comporte une scène de 30 m² et peut accueillir 120 à 140 personnes.

Les deux salles peuvent être réunies par ouverture du mur mobile. Toutefois on ne peut se servir de l'ensemble de la surface que pour des repas dansants ou des banquets. En effet, à l'emplacement du mur mobile, la ferme des charpentes est traitée en tympan acoustique et constitue un obstacle au passage du son. D'autre part la proportion de la salle est trop allongée (30m x 12) pour servir de salle de spectacle.

Analyse quantitative

Salle 1	206
Salle 2 + scène	174
Cuisine-légumerie-réserves + services	120
Dégagements + vestiaires	<u>35</u>
Total	535 m ²

Analyse qualitative

Salle 1 : la cantine scolaire dans son fonctionnement actuel présente deux inconvénients, le bruit et la durée du repas pour les petits.

L'ECOLE PRIMAIRE DU BOURG

Analyse quantitative

- Nombre de divisions en 1989-90 : 5 soit une division par niveau avec un effectif moyen inférieur à 22 élèves.
- Nombre de demi-pensionnaires : 70
- Nombre d'enseignants : 5
- Effectif actuel : 109
- Garderie : 10 le matin et 10 le soir
- Surface utile actuelle : 875 m² soit 8 m² par élève.

Améliorations à apporter dans l'état actuel

Les bâtiments de l'école ont été rénovés et on trouve tous les équipements nécessaires : BCD, atelier d'informatique, salle d'activité motrice, etc.

L'amélioration à apporter consisterait à favoriser le découpage en cycles d'apprentissage (Rapport Migeon à voir en annexe 1) en y intégrant l'école maternelle du bourg et de Trozoul. Dans ce cas, un examen des perspectives démographiques serait judicieux. En effet, si les effectifs de maternelle et élémentaire étaient susceptibles de croître au delà des capacités d'accueil prévues pour le moment, la construction d'une classe supplémentaire, utilisable par l'une ou l'autre école, coûterait environ 300 000 F H.T. à la condition d'être conçue et construite en même temps que la nouvelle maternelle.

L'ECOLE MATERNELLE DU BOURG

Analyse quantitative

- Nombre de divisions en 89-90 : 2, réparties en
 - . 1 section de petits et moyens (32)
 - . 1 section de moyens et grands (23)
- Nombre de demi-pensionnaires : 28
- Nombre d'enseignants : 2
- Nombre d'A.S.E.M. : 1
(Ratio adulte/enfants : 1/18)
- Effectif actuel : 55
- Sieste : 15
- Garderie : 10 le matin, 15 le soir
- Surface utile actuelle : 226 m² de bâtiments soit 4.10 m² par élève, et 100 m² de préaux, soit 1.8 m² par élève.

Analyse qualitative

Les bâtiments existants ont une surface utile à rez-de-chaussée insuffisante pour y implanter les équipements manquants sauf en y annexant la salle Weillant et la bibliothèque. Or pour une maternelle, l'ensemble des locaux à rez-de-chaussée est très souhaitable.

D'autre part, les espaces extérieurs sont morcelés et une cour, au nord, semble un peu froide pour les enfants.

Par ailleurs la distance entre cette école et l'école élémentaire rendra impossible la mise en place des nouveaux cycles d'apprentissage (Rapport Migeon en annexe) regroupant grandes sections de maternelle, CP et CE1.

Enfin la garderie des écoles publiques étant située à l'école maternelle du bourg, les enfants de l'élémentaire et ceux de Trozoul qui vont à la garderie font le déplacement le matin et le soir, avant et après la classe, tandis que les petits de la maternelle du Bourg et de Trozoul font le déplacement pour l'aller et le retour vers la salle polyvalente pour prendre leur repas de midi.

L'ECOLE MATERNELLE DE TROZOUL

- En 89-90 une division, 33 inscrits de 2 à 5 ans
- Nombre de demi-pensionnaires : 15 à 20 surtout des moyens et grands.
(Car avec l'ASEM jusqu'à la salle polyvalents à 12h. Reviennent à 13h20. Récréation jusqu'à 13h35).
- Nombre d'enseignants : 1
- Nombre d'ASEM : 1
(Ratio adulte/enfants : 1/16)
- Sieste : 12 (1/4 h de repos pour les 24 autres)
- Garderie (au bourg) : le matin 2 ou 3 (7h30 à 8h45), le soir de 2 à 5 (16h45 à 18h).
Le garde champêtre les conduit en voiture.
- Surface utile actuelle (utilisée) : 166 m², soit 5 m² par enfant.

Améliorations à apporter dans l'état actuel

Dans le cas où l'école serait maintenue sur place (ce qui n'est pas la solution que nous préconisons), il serait souhaité que l'espace de jeux extérieur soit aménagé, qu'un mur soit équipé pour l'escalade, et que la sécurité soit assurée à l'entrée de l'école, par aménagement de la voirie ou éventuellement par déplacement de l'entrée. D'autre part, pour éviter les déplacements des enfants, une garderie pourrait être assurée sur place, et une liaison chaude permettrait aux enfants de manger dans l'école, et de pouvoir faire la sieste aussitôt après le repas.

LA MAISON DU 3e AGE

Ce bâtiment récent, contigu à l'école maternelle du bourg, est un pavillon à rez-de-chaussée, comportant une grande salle de 90 m², une cuisine de 12 m², des sanitaires et une entrée.

La surface utile totale est de 112 m².

Cet équipement semble donner satisfaction à ses utilisateurs (l'Amicale des retraités) qui souhaiteraient pourtant l'adjonction au sud, d'une véranda formant une salle supplémentaire de 40 m². Cet espace chauffé servirait d'extension à la grande salle les jours où le nombre de participants est trop grand pour celle-ci. Par contre, lorsque le nombre de participants est inférieur à 40, ils pourraient utiliser la seule véranda, évitant alors de chauffer la grande salle (chauffage électrique direct).

C - LES DEMANDES

Organisme	Espace	Utilisation	Surface
<u>Amicale laïque</u>	Espace de réunions C.A. A.G.	25 à 30 pers. 1 fois/mois 1 fois/an	# 40 à 50 m2
	Stockage stands + matériel		15 à 20 m2
	Stockage handball		15 à 20 m2
	Atelier fabrication bricolage adultes pour kermesse, loto...	6 à 8 personnes	20 à 30 m2
	Local ludothèque	1 adulte + 5 enfants + 5 parents	30 à 35 m2
<u>Pour la commune</u>	Salle spectacle théâtre, musique, spectacle	300 places	
	Gites communaux		
	Ateliers travaux manuels pour ados.		
<u>Le Chat Botté</u>	Salle <u>répétition</u> <u>théâtre + chant</u> (PI) Atelier- Stockage	30 à 35 personnes lundi 18-20 vend. 20.30-22.30 de sept. à mars	surf. 100 à 150 m2
	Atelier fabrication costumes+décors et entrepôt (PI) salle répétition	Permanent	surf. 60 m2 10x6
	Salle de spectacles Sièges en gradins	200 places 5 représentat. en week-end de février à Pâques	
<u>Gendarmes l'été</u> 6 gendarmes logement	6 logements ou chambres juillet/août		
<u>S.N.S.M.</u> 2 moniteurs logements	2 logements juillet et août		
<u>Amicale des retraités</u>	Salle de réunions 40 pers. (véranda)	40 m2	

<u>Centre d'activités de Plongée</u>	<u>Au bourg :</u>		
	4 salles de cours (au bord de mer ou au bourg)		200 m2
	3 bureaux (avec salle de cours)		50 m2
	hébergement stagiair. à distance	60 (50 chambres 10 studios)	500 m2 250 m2
	hébergement moniteurs été seulement, à distance	20	200 m2
	<u>Au port :</u>		
	atelier (bord de mer)		40 m2
	stockage pour location (bord de mer)		40 m2
	salle commune (bord de mer)		50 m2
	sanitaires (bord de mer)		50 m2
	accueil		20 m2
	gonflage		15 m2
	stockage cave		25 m2
circulations		50 m2	
<u>APEGIT</u>	Bureau accueil au port		40
	Conférences project. à distance		150
	Salle de groupe (à distance)		35
	Projections (à distance)		35
<u>Boite à musique</u>	<u>Salle répétition de spectacle. Bonne acoustique</u> (C) dépôt instruments (C) ou (PI) dépôt décors costumes. (PI) ateliers décor bonne acoust.mus.	50 exécutants vendredi 17h à 20 h toute l'année	100 à 150 m2
	Dépôt instruments (C) salle répétition	permanent	# 20 m2

	Dépôt décors et costumes + atelier décors (C) ou (PI) salle de répétition	permanent	# 35 m2
	Salle de réunion CA	30 personnes 2 fois par an	50 m2
	Salle de réunion AG	60 personnes 1 fois par an	100 m2
	Salle de réunion Bureau	6 personnes 3h - 6 fois par an	12-15 m2
	Salle de spectacles		
<u>Bibliothèque</u>	Local bibliothèque prêt consultation (PI) parking	10 à 12 personnes + 2 à 4 perman. 10-12h /18-19.30h	80 à 100 m2
	Local réparation préparation-rangement	2 personnes	# 12 m2
	Réunions lundi 15 à 16.30h	3 personnes	# 8 m2
<u>Pour la commune</u>	Salle sport : yoga + vestiaire... gymnastique	12 à 20 personnes	
	Aménagement de la cantine scolaire, alvéoles, réorganisat du service.Insonoris.		
<u>Puzzle</u>	Atelier-local réalisation objets pour défilés et avec enfants ponctuellement Dépôt matériel	10 personnes	60 m2 18 m2
	Salle de réunion (8)	6 fois par an 2 h-p.m. soir	15 m2
<u>A.T.M.A.T. (Métiers d'art)</u>	Atelier d'art Peinture - Dinanderie - Cuir	8 à 10	60 m2
	Dépôt matériel et matériaux		10 m2
<u>S.C.Trébeurden</u>	Terrain de football lancers, sautoirs, vestiaires, gradins		Emprise foot # 68 x 120 m vest.gradins # 18 x 60 m

PROPOSITIONS

II - LES PROPOSITIONS

Généralités

Les bâtiments utilisables sont presque tous situés aux environs du bourg. Il paraît donc nécessaire de tenir compte, dans les choix de réutilisation (ce que l'on va faire de chaque bâtiment) des risques de déséquilibre. Par exemple :

- Une animation, concentrée au bourg une partie de l'année, et sur le littoral l'autre partie de l'année.
- Le bord de mer déserté l'hiver et les infrastructures inutilisées, si l'on n'y a implanté que des équipements trop étroitement liés aux activités estivales.
- Animations concentrées dans le bourg et multiplication des déplacements ou des non utilisations par les habitants du bord de mer, dans la perspective d'ensembles immobiliers à cet endroit.

Exemple d'activité mixte

A.T.M.A.T. (Atelier Trébeurdiniais des Métiers d'Art en Trégor)

1. Tout au bourg

Avantage
Fonctionnement d'hiver
- animation du bourg

Inconvénient
Fonctionnement d'été
- circulation accrue vers le bourg
- dissuasion vis à vis des habitants des plages

2. Tout vers les plages

Avantage
- présence l'été
- animation des plages l'hiver

Inconvénient
- désertification du bourg

3. Au bourg, avec exposition aux plages ou entre les deux

Avantage
- réponse aux deux fonctionnements
- animation du bourg l'été

Inconvénient
- locaux du bas à occupation temporaire (voir éventuellement Office du Tourisme)
- circulation accrue vers le haut en été mais moindre qu'en 1

En conséquence, nous examinerons le fonctionnement des équipements sous le double aspect, hiver/été, en tenant compte d'une différence de clientèle et de ses demandes.

Trébeurden dispose de nombreux atouts, dont un certain nombre actuellement inemployés, qui permettraient le développement d'une activité économique de type culturel. Ceci serait obtenu en étendant l'accueil de groupes à une partie plus importante de l'année.

L'île Milliau en tant qu'île, mais aussi l'île d'Aristide Briand (et l'occasion de mieux saisir la pensée historique et humaine de cet homme), mais encore la gestion de l'ensemble par une Association décidée à entreprendre comme l'A.P.G.I.T., une Association décidée à sortir du cadre d'activité propre vers celui de la formation comme le Centre de PLongée, sont autant d'occasions pour la commune de développer une animation économique locale.

Bien entendu, cela implique de la part de l'équipe communale, une double action :

- d'une part, inciter à la concertation, à la fois pour un renforcement de l'attraction, mais aussi une meilleure utilisation des moyens mis à disposition.
- d'autre part, des actions de soutiens concrets (locaux, investissements) insérées dans la stratégie municipale de développement local.

Proposition concernant les équipements

Pour chaque bâtiment communal, nous avons examiné si la fonction pour laquelle il avait été conçu ne lui conférait pas des qualités qu'il était intéressant d'exploiter dans sa nouvelle vocation, entraînant une économie dans sa réhabilitation. Ainsi les écoles se prêtent facilement à devenir des lieux de formation. Le Foyer du Vieux Puits ou l'hôtel de la Corniche sont bien adaptés à une vocation d'hébergement.

Ecoles maternelles publiques

Acquisition de 2500 m² ou 3000 m² (*) de terrains contigus à l'école élémentaire et la salle polyvalents, pour construction d'une école de 3 (ou 4 classes) soit 620 m² utile et 100 m² d'abri couvert.

Déclassement de l'école maternelle du bourg et de l'école de Trozoul.

Coût de construction	3 225 000 F HT (sans compter le prix du terrain)
Subvention du Conseil Général	846 800 F pour 4 classes
Part communale	2 378 200 F HT (plus le prix du terrain).

(*) selon que l'on veuille prévoir une classe supplémentaire en prévision d'un accroissement d'effectifs des écoles publiques

Salle polyvalente

Salle 1 : aménagement de la cantine en restaurant scolaire

Pour l'usage du repas journalier, il serait souhaitable de réaménager la cantine en restaurant scolaire, ce qui suppose dans ce cas de créer des alvéoles de 6 tables maximum (de 120 x 80 pour les tables rectangulaires) à l'aide d'écrans-jardinières, ou de meubles; de prévoir des nappes (par exemple en toile cirée à sous-couche en mousse); éventuellement des voilages non-feu aux fenêtres.

Dans l'hypothèse où l'on conserverait les tables de maternelle et toutes les chaises (celles-ci sont à piètements métalliques qui génèrent du bruit en raclant le sol), il faudrait prévoir vingt tables rectangulaires pour six, des nappes pour les trente tables, des plats de service en inox pour six convives, des rideaux non-feu et des écrans-jardinières.

Coût de l'aménagement en restaurant scolaire

Le montant total à prévoir est de 60 000 F H.T.

Ex-Usine ERCOR

En faire une maison des associations.

La gestion serait confiée à un organisme gestionnaire représentant les associations utilisatrices et la Municipalité, qui définirait le fonctionnement et l'assurerait

On y trouverait :

- Une salle de spectacles de 300 places environ (musique et théâtre, sièges escamotables), parking.
- Des salles d'activités et de réunions. Dans un souci de "rentabilité" un même espace peut avoir plusieurs utilisateurs. Ceci devra faire l'objet d'une planification de l'utilisation et d'une programmation des espaces tenant compte des besoins spécifiques des différents utilisateurs. C'est le cas de plusieurs espaces envisagés dans ce bâtiment.

Y seraient satisfaites les demandes de :

- L'Amicale laïque
- Le Chat Botté
- La Boîte à musique
- Puzzle
- L'APEGIT pour la salle de conférence et de projection
- Les Ateliers Trébeurdinains des Métiers d'Art du Trégor
- Une éventuelle halte-garderie.

Nous avons envisagé d'y héberger également la bibliothèque, mais ses responsables ont fait valoir que cette localisation leur ferait perdre la clientèle qui est attirée lorsqu'elle passe devant. C'est pourquoi, après concertation, nous proposons ci-dessous 2 possibilités de relogement.

Une réhabilitation de l'ensemble des locaux (VRD et espaces extérieurs non compris) peut se situer entre 5 et 7 millions de francs, programmation comprise. Il est à noter qu'une programmation avec la participation des usagers permettrait de satisfaire les besoins exprimés, prendre les développements prévisibles en compte et contrôler la dépense.

Subventions : Pour une salle de spectacles avec régie et éclairage, un projet qui aurait l'assentiment du Bureau d'Action Culturelle du Département, pourrait être subventionné à hauteur de 10 % du montant HT avec un plafond de 1 million de francs. Il n'est pas prévu de subventions spécifiques pour des projets d'équipements socio-culturels actuellement.

A noter l'existence au Conseil Général d'un service-conseil pour la conception des équipements : il paraît avantageux de le consulter.

Maternelle du bourg actuelle

Les bâtiments conserveraient une vocation d'enseignement.

Les salles du rez-de-chaussée (4) serviraient de salles de cours pour les groupes accueillis pas le Centre de plongée en été et pour les stages hors saison . La salle servant à l'association PUZZLE (installée à la Maison des Associations) servirait d'atelier-labo photo; en hiver selon la demande les salles pourraient être utilisées par les classes de mer ou de découverte de l'APEGIT en association avec les locaux décrits plus loin.

Un logement servirait de bureaux au dit Centre toute l'année.

Les deux autres logements continueraient à accueillir les maîtres-nageurs-sauveteurs de la SNSM en été.
Les combles pourraient être aménagés en hébergement d'été pour les moniteurs du Centre de plongée.

En hiver les deux logements SNSM et l'hébergement dans les combles pourraient être vidés de leurs meubles de nuit et servir de salles de pédagogie de petits groupes, par exemple pour les classes de mer ou de découverte de l'APEGIT.

Le coût de la réhabilitation dans cette hypothèse se situe aux environs de 1.4 millions de F HT (combles compris).

Maternelle de Trozoul

Pourrait constituer la base à terre de l'APEGIT comportant deux salles contiguës :

- une salle de conférences-projections
 - une salle d'exploitation de sorties (botanique ou biologie).
- Des annexes comme le garage ou les salles de repos actuelles serviraient de dépôt pour l'un, et de salles de petits groupes pour les autres.

Le coût d'adaptation se situe aux environs de 170 000 F HT.

Les subventions éventuelles seraient à chercher soit du côté des autorités concernées par le fonctionnement de l'APEGIT, soit auprès du Ministère de l'Environnement, soit encore auprès du Conseil Général au titre de l'Environnement. Nous n'avons pu avoir de renseignements à ce sujet.

Foyer du Vieux Puits

Sa vocation d'hébergement serait conservée . Moyennant quelques transformations (création de studios) on y trouverait environ 25 lits et une possibilité de restauration collective.

En été ou hors saison, le Centre de Plongée pourrait utiliser l'hébergement.

En hiver, selon les résultats d'une éventuelle étude de faisabilité, des gîtes pourraient y trouver place, il est important de s'assurer que des gîtes à Trébeurden trouvent preneurs, de quel type, en quelle quantité, à quelle saison, et quel type de gestion serait adaptée à cette situation. Ou encore il serait possible d'assurer un accueil saisonnier de personnes âgées désirant ne pas passer l'hiver chez elles hors de l'agglomération.

Enfin on pourrait trouver là un logement de dépannage par exemple pour un instituteur.

Le coût de réaménagement se situe entre 750 000 et 1 000 000 F HT.

En cas de création de gîtes, les subventions sont de 15 ou 22.5 % selon qu'il s'agit d'un programme ponctuel ou d'ensemble, avec des plafonds de 24 000 et 36 000 F par gîte (3 gîtes maximum par propriétaire).

Hôtel de la Corniche

Les étages conserveraient une vocation d'hébergement, améliorée grâce à une réhabilitation légère. Les huit logements (6 studios et 2 chambres) serviraient toujours en été aux gendarmes. Ils pourraient être utilisés hors saison par le Centre de Plongée.

Pendant le reste de l'hiver, il serait possible d'utiliser une partie des locaux, dont le mobilier lourd aurait été retiré, de servir de salles de petits groupes.

Le rez-de-chaussée s'il était suffisant, pourrait héberger le bureau de poste annexe, dont le central téléphonique doit déménager au bourg. L'Office de Tourisme pourrait faire échange de locaux avec le bureau de poste annexe (voir ci-dessous).

Cette localisation conviendrait aussi à la bibliothèque, si la poste était logée ailleurs.

Coût de réhabilitation : entre 600 000 et 800 000 F HT. Pas de subvention spécifique à notre connaissance actuellement.

Bureau de poste annexe

Dans l'hypothèse où la fonction de bureau de poste, dissociée du central téléphonique (relogé au bourg) pourrait être assurée dans le rez-de-chaussée de l'hôtel de la Corniche, les deux niveaux des locaux actuels pourraient être affectés à l'Office du Tourisme. Celui-ci pourrait partager l'utilisation de la salle de réunion qui lui servait de local à l'origine (utilisée actuellement par les joueurs d'échecs). Dans ces locaux, ou en contiguïté, on pourrait trouver la "vitrine" estivale des activités du bourg : ateliers de métiers d'art, stages de la Boîte à musique, activités du Centre de Plongée, etc.

Cette localisation conviendrait également à la bibliothèque, si la surface attribuée était suffisante.

Maison du 3ème âge

Etudier l'adjonction d'une véranda d'environ 40 m² au sud du bâtiment dans la mesure où un double fonctionnement serait possible : extension de la surface utile de la salle existante pour des réunions de grand groupe; utilisation de la véranda seule pour des groupes d'effectif inférieur à 40 personnes sans chauffer le reste du bâtiment.

Estimation du coût de cette adjonction : environ 120 000 F HT.

Bâtiment du Centre de Plongée

Etudier la possibilité d'en faire une "Maison de la Nature et des Traditions", en exploitant les spécificités de Trébeurden, sans faire concurrence pour son contenu, à des initiatives de communes proches (Pleumeur-Bodou).

Le montant des travaux serait fonction du programme et du projet. Celui-ci pourrait, dans les mêmes conditions que la salle de spectacles (accord de l'autorité départementale) être subventionné à hauteur de 10 %. Le service-conseil pour la conception des équipements culturels dont il a été question pour la salle de spectacles, pourrait être consulté à ce sujet.

Un Plan Nautique est en élaboration au Conseil Général, et sera probablement adopté en janvier 91. Il prévoit des subventions de 30 % plafonnées à 900 000 F pour les projets qui correspondent à son objet.

Moyen de transport public

Dans la perspective du fonctionnement des équipements collectifs, il serait peut-être souhaitable qu'existe un moyen de transport collectif : Cars Verts ou petit car municipal, permettant le déplacement des habitants, et notamment les personnes âgées, sans obligation de prendre des véhicules individuels.

De même des voies cyclables pourraient être créées, peut-être dans le cadre d'un accord intercommunal pour associer à la desserte locale, un réseau de randonnée cycliste.

Second terrain de football

Le POS de Trébeurden a réservé des terrains à proximité du stade en vue de la création de terrains de sports supplémentaires, au sud de l'école élémentaire. Cette réserve est insuffisante pour implanter un terrain de football homologable, et a fortiori un terrain entouré d'une piste de 400 mètres. Toutefois, si 3 parcelles enclavées dans la réserve, mais n'en faisant pas partie, pouvaient être acquises, on pourrait implanter un terrain de football de 68 x 120, des sautoirs, vestiaires, gradins, parking.

Il semble possible d'implanter l'école maternelle éventuelle sur la parcelle située entre ce terrain et l'école élémentaire existante.

CONCLUSION EN FORME DE MODE D'EMPLOI

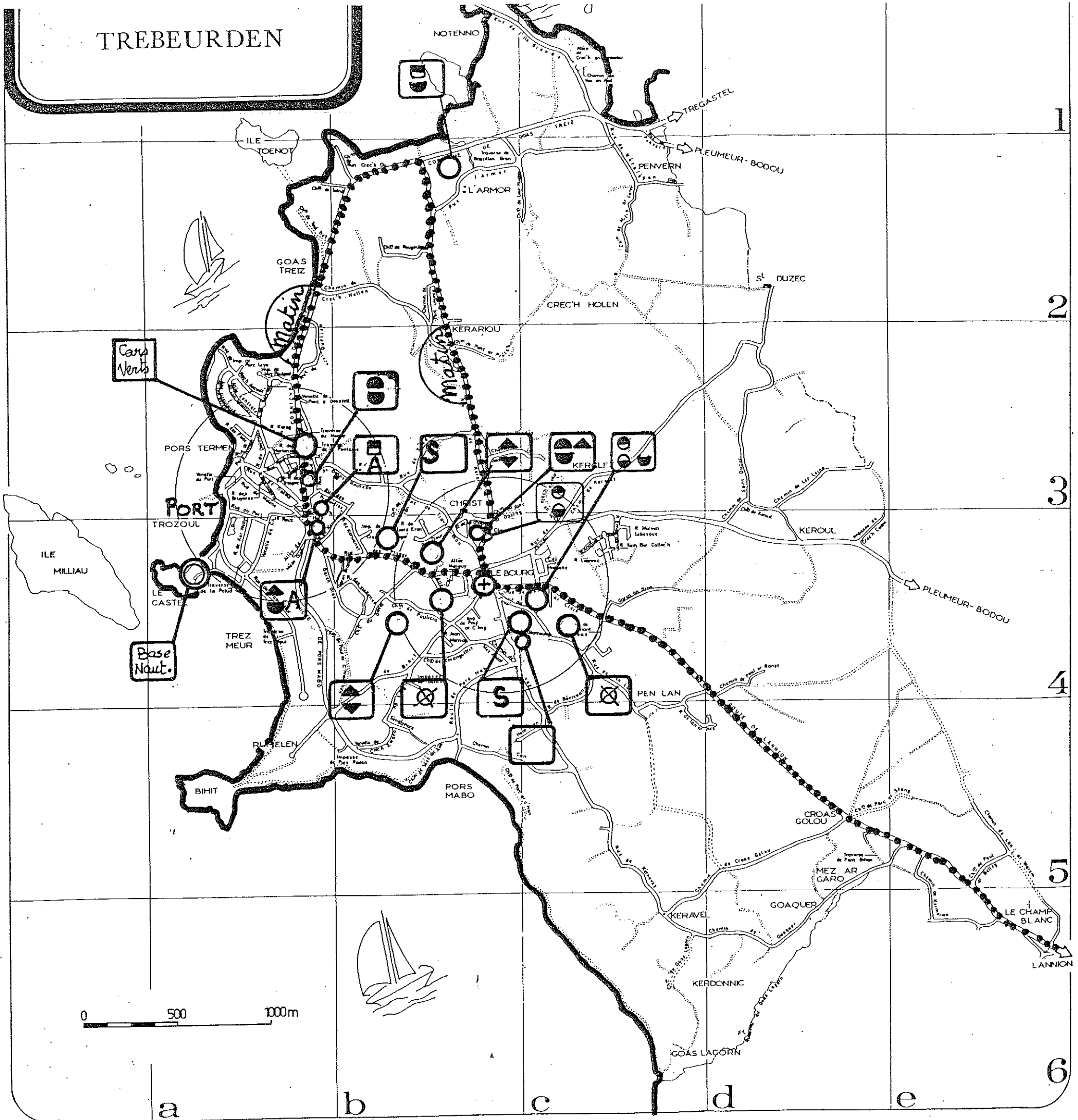
Chacune des propositions qui viennent d'être formulées doit être située dans une perspective à court, long et moyen terme de la politique communale. Il appartient aux élus de définir les urgences, et faire les choix d'investissements prioritaires.

Afin de faciliter cette discrimination et préparer le travail, nous avons établi un exemple d'échelonnement des réalisations, ainsi qu'un tableau récapitulatif, indiquant pour chaque équipement (investissement), les effectifs d'usagers pris en compte, la surface utile, l'estimation du montant des travaux H.T., les subventions éventuelles, et les conditions à remplir pour y avoir droit.

Certaines actions peuvent demander au préalable un approfondissement; par exemple si une décision était prise de favoriser à Trébeurden une activité économique de type culturel, il serait probablement nécessaire de définir des objectifs et des moyens, étudier la faisabilité et, dans le cas où une réalisation était envisagée, faire élaborer le programme de l'équipement avec tous les intéressés.

Exemple d'échelonnement des réalisations

- 1 - Etude de programmation de l'école maternelle après vérification des tendances démographiques.
 - Acquisition du terrain
 - Construction de la Maternelle.
- 2 - Aménagement du restaurant scolaire dans la salle polyvalente.
- 3 - Etude de programmation de l'ex-usine ERCOR, avec la participation des associations concernées et de la municipalité. Prévoir dans l'étude le découpage en tranches fonctionnelles de réalisation et une estimation, tranche par tranche, pour permettre une prise de décision par les élus.
- 4 - Mise en place d'un système de transport municipal et de voies cyclables.
- 5 - Echange de locaux entre Office du Tourisme et bureau de poste annexe.
- 6 - Aménagement des ex-maternelles.
- 7 - Aménagement des hébergements dans le Foyer du Vieux Puits, l'hôtel de la Corniche.
- 8 - Etude de réutilisation du bâtiment actuel du Centre de Plongée en Maison de la Nature et des Traditions.



FONCTION DES EQUIPEMENTS

- S SCOLAIRE
- A ADMINISTRATIF
- ▲ HEBERGEMENT ETE
- ▼ HEBERGEMENT HIVER
- ◐ EDUCATIF ETE
- ◑ EDUCATIF HIVER
- ▣ EXPOSITION ETE
- ▤ EXPOSITION HIVER
- ⊗ LOISIRS, THEATRE, MUSIQUE
- ◐ ETE
- ◑ HIVER
- ⊗ SPORT
- TRANSPORT PUBLIC

TABLEAUX RECAPITULATIFS :

A. MATERNELLE DU BOURG : LES OPTIONS

1 - MAINTIEN SUR PLACE			
a) utilisation étage Insuffis.surf.en R.C. - surf.réhabilit. 440 m2 - surf.construite 150 m2 préau neuf 100 m2 - Estimation HT 1 100 000 675 000 170 000 Total HT 1 945 000		b) extension R.C. - surf.réhabilit. : 226+214 - surf.construite : 325 m2 préau neuf : 100 m2 - Estimation HT : 886 000 1 462 500 170 000 Total HT 2 518 500	
Avantage	Inconvénient	Avantage	Inconvénient
Investissement inférieur	<ul style="list-style-type: none"> - Reloger Puzzle - Reloger Amicale laïque - Adaptation logements SNSM ou relogement - Fonctionnement difficile avec étages (petits) - Locaux et esp.exter. moins bien adaptés - Réforme cycles d'apprent. imposs. à mettre en place - Pas de partage d'espaces ou matér. avec l'école élément. - Espaces extérieurs Nord trop froids. - Transports pour repas - Délai repas-sieste - Déplacement primaire pour la garderie. 	Investissement inférieur	

2 - DEPLACÉE AVEC ÉLÉMENTAIRE

a) Sans Trozoul

Surface construite 480
 preau 80
 VRD
 2500 m2 Achat terrain

 Estimation HT : 2 160 000
 136 000
 200 000
 Total : 2 496 000
 + prix de 2500 m2

Avantage Inconvénient
 Voir Trozoul Voir Trozoul

b) Avec Trozoul

- Surf.construite 550
 - preau 100
 - VRD
 2500 m2 Achat terrain

 Estimation HT : 2 480 000
 170 000
 200 000
 Total HT : 2 850 000
 + prix de 2500 m2

Avantage Inconvénient
 - Réforme cycles - Investissem.
 apprentissage supérieur
 applicable - Achat du
 - Locaux et terrain ou
 espaces extér. expropriation
 adaptés
 - Partage locaux
 ERCOR
 Salle polyval.
 avec école élém.
 - Possib. 1 classe
 supplémentaire
 soupape pour les
 deux écoles
 - Suppression trajets
 repas-garderie
 - Suppression délais
 repas-sieste

c) Prévision d'une
 classe supplémentaire

- Surf.construite 620
 - preau 120
 - VRD
 3000 m2 Achat terrain
 Estimation HT : 2 780 000
 205 000
 240 000
 Total HT : 3 225 000
 + prix de 3000 m2

B. MATERNELLE DE TROZOUL : LES OPTIONS

1 - MAINTIEN SUR PLACE	
<p>a - compléments aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mur escalade - espace extérieur - sécurité sortie : aménagement ou sortie arrière <p>b - garderie sur place : heures supplémentaires du personnel</p> <p>c - liaison chaude pour repas sur place</p> <p>Estimation à faire</p>	
Avantage	Inconvénient
<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des parents - Dépense en investissement infér. à celle du regroupement 	<ul style="list-style-type: none"> - Morcellement des services comme bibliothèque, ateliers, salle de jeux, espaces de jeux extérieurs - Transport des enfants pour la garderie (voir garderie s/place) - Transport des enfants pour le repas - Délai entre repas et sieste (voir liaison chaude) - Réforme cycles impossible à appliquer - Dépense pour sécurité à la sortie
2 - DEPLACÉE AVEC ÉLÉMENTAIRE	
<ul style="list-style-type: none"> - Surf. construite 550 - préau 100 - VRD 2500 m2 Achat terrain <p>Estimation HT : 2 480 000 170 000 200 000</p> <p>Total HT : 2 850 000 + prix de 2500 m2</p>	
Avantage	Inconvénient
<ul style="list-style-type: none"> - Voir maternelle du bourg 2b 	<ul style="list-style-type: none"> - Investissement supérieur à celui du maintien sur place - Insatisfaction des parents

TABLEAU DES DEMANDES QUANTITATIVES

DEPLACÉE AVEC ÉLÉMENTAIRE

		sans Trozoul	avec Trozoul		
MATERNELLE BOURG	Réhab. Neuf Préau	480 80	550 100		
MATERNELLE TROZOUL	Qualitatif	170	170		
ELEMENTAIRE BOURG	Existant	975	975		
SALLE POLYVALENTE	Qualitatif	534	534		
		Perman.	Perman.	En temps partagé	
AMICALE LAIQUE		110	110	50	
CHAT BOTTE		60	60	150	
BOITE A MUSIQUE		55	55	315	
PUZZLE		78	78	15	
BIBLIOTHEQUE		112	112	20	
A.T.M.A.T.		130	130		Au port perman.
APGIT		220	220		40
CENTRE D'ACTIVITES DE PLONGEE		400	400		540
AMICALE DES RETRAITES		40	40		
HEBERGEM. ESTIVAL	8 gend. 2 M.N.S. 20 C.A.P.	300	300		
OFFICE DU TOURISME		120	120		
HALTE GARDERIE		100	100		
SALLE DE SPECTACLES	200-300 pl	500	500		
	Surface nécessaire	4464	4554	315	Au port 580
	Circulations 10%	446	455	32	58
	Surfaces spécif.	4910	5009		638
	Temps partagé	347	347	347	
	Total général	5257	5356		

TABLEAU DES MOYENS QUANTITATIFS

	R.C.	Autres niveaux	Total	
MATERNELLE BOURG	364	176	540	
MATERNELLE TROZOUL	190	160	350	
ELEMENTAIRE BOURG	975	?	975	
SALLE POLYVALENTE	534		534	
ERCOR	1600	800	2400	
FOYER DU VIEUX PUI'S	180	190	370	
HOTEL DE LA CORNICHE	100	247	347	
P.T.T. ANNEXE	120	20	140	
FOYER 3° AGE	112		112	
SURFACES EXISTANTES	4175	1593	5768	5190
MATERNELLE NEUVE			650	650
			6418	5840

La comparaison arithmétique entre les surfaces nécessaires pour satisfaire les demandes exprimées et les moyens appartenant à la commune, (diminués de 10% pour tenir compte d'une nécessaire adaptation des bâtiments existants à un nouveau programme), fait apparaître une sensible équivalence, même si l'on ne construit pas une école maternelle neuve.

Dans ce dernier cas, s'il était retenu, la nécessité de prévoir les installations à rez-de-chaussée conduira à prévoir des extensions neuves.

Toutefois, ce cas ne nous paraît pas souhaitable pour les raisons évoquées dans les propositions, et aussi parce que la réutilisation des bâtiments de l'école actuelle est assurée.

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

	Effectif actuel	Surf. utile	Ratio m2/élève	Surf. sup nécess	Coût H.T. travaux	Ratio m2/élève	Subvent.	Part communale	Amél qual. nécess.	Coût H.T. travaux	Observations
MATERNELLE BOURG actuellement (R.C.)	55	226+100	4,1								Pédagog. figée
opt.1a sans Trozoul	55	440+100	8		1270000		34000	1236000			Pédagog. figée
avec Trozoul	90	440+100	4,8	150	1945000	6,55	169000	1776000			Site insuffis.
opt.1b ss Trozoul RC	55	226+100	4,1	135	1663500	6,56	155500	1508000			Site insuffis.
av Trozoul RC	90	226+100	2,5	325	2518500	6,12	326500	2192000			Site insuffis.
opt.2a sans Trozoul	90	550+100	6,11		2496000	8	423400	2072600 réfor cycles + terrain av primaire	?		A étudier
opt.2b avec Trozoul	120		6,11		2850000 + 2500 m2	6,12	635100	2214900 réfor cycles + terrain av primaire	?		A étudier
opt.3, 1 cl. suppl.	120	620+100	5,2		3225000 + 3000m2	5,16	846800	2378200 réfor cycles + terrain av primaire	?		A étudier
MATERNELLE TROZOUL	33	170	5,15				0	réfor cycles esp. exter sécurité	?	150000 ?	A étudier
ELEMENTAIRE BOURG	109	875+80	8			6,25					
SALLE POLYVALENTE 1	200	206	1,03					rest scol		50000	
EX-USINE ERCOR		2270			5 à 7 MF		10% du H.T. pr salle spectacle plafd 1 MF				
HOTEL DE LA CORNICHE		280			800000		?				
FOYER DU VIEUX PUIFS		370					Prog ens. 20 gites mini 22,5% 36000 Ponctuel 15% 24000				
MAISON DU 3° AGE		112		véranda 40 m2	120000		?				
C.A.P. transformé					selon projet		Musée 10% du HT non plafonné				Si accord CG 22 Bur.Action Cult Service conseil pr équipements

La réussite à l'école

RAPPORT

du Recteur Michel Migeon
à Lionel Jospin

Ministre d'État,
Ministre de l'Éducation nationale
de la Jeunesse et des Sports

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Proposition n° 2

Dans le premier degré, les apprentissages sont structurés en trois cycles de trois ans; pour chaque cycle les programmes actuels sont traduits en termes d'objectifs hiérarchisés en objectifs prioritaires et objectifs complémentaires. Leur mise en œuvre est conduite par des équipes pédagogiques.

Les programmes actuels devaient être traduits en objectifs hiérarchisés. Cette opération pourrait être conduite relativement rapidement puisque dans un premier temps il ne s'agit pas de modifier ces programmes.

La finalité de cette opération comporte plusieurs volets :

a) Énoncer aussi clairement que possible aux enseignants ce à quoi ils doivent préparer leurs élèves.

b) Structurer, à cette occasion, les apprentissages en trois cycles de trois ans :

La petite enfance : 2-5 ans

Les apprentissages premiers : 5-8 ans

Les approfondissements : 8-11 ans.

et Les programmes, tels qu'actuellement conçus et rédigés, ne permettent pas aux maîtres d'extraire des priorités. Le résultat est que chacun, par conscience professionnelle, se sent littéralement prisonnier de son programme, de tout le programme. La plupart des inspecteurs ne réputent pas ces programmes si contraignants; l'important est que les enseignants les considèrent comme tel. Les nombreuses institutrices rencontrées explicitent par le menu un emploi du temps-type au long d'une journée. La conclusion évidente d'un maître consciencieux de CE2, interprète du programme, est qu'il ne peut que courir après le temps; quant aux enfants, hormis quelques-uns...

La référence au programme doit rester importante mais le programme être éclairé par une série d'objectifs hiérarchisés : objectifs prioritaires et objectifs complémentaires, qui induisent la possibilité d'amorcer avec de jeunes enfants une pédagogie du contrat, en liaison avec une véritable évaluation formative comportant un apprentissage à l'auto-évaluation.

La hiérarchisation des objectifs permet aux enseignants de faire droit aux rythmes variables des enfants et chacun sait que là réside une des clefs pour la réussite du plus grand nombre.

Enfin, une telle hiérarchisation des objectifs permet de rétablir une véritable exigence, mais raisonnable, alors qu'un système de programme aux contenus toujours pléthoriques comporte deux conséquences essentielles :

a) l'élimination des élèves qui ne peuvent suivre un rythme manifestement trop rapide pour eux;

b) un laxisme généralisé vis-à-vis de l'ensemble des élèves. Ne leur demande-t-on pas d'être seulement moyens, puisque c'est sur ce principe que repose la notation? Une évaluation donnant lieu à notation peut très bien conserver son caractère d'évaluation formative pourvu que l'on prenne la précaution de réserver 12 points aux objectifs prioritaires et 5 points aux objectifs complémentaires.

2.1 - Le cycle de la petite enfance

Nous avons montré que, pour tous les enfants, le rôle de l'école maternelle détermine la réussite scolaire, principalement l'apprentissage de la lecture chez les enfants des milieux socio-culturels « défavorisés ». Beaucoup d'institutrices d'école maternelle œuvrent déjà en ce sens.

En plus des objectifs traditionnellement poursuivis pour cette tranche d'âge, il pourrait être ajouté, comme déjà proposé³⁷, deux objectifs ressortissant à la première phase de l'apprentissage de la lecture-écriture :

- développer le langage de l'enfant et sa connaissance du monde;
- confronter l'enfant à des écrits, dans des situations diversifiées.

2.2 - Le cycle des apprentissages premiers

Pour ce cycle qui recouvre la GSM, le CP et le CE1, E. Charmeux a très bien mis en relation « quelles activités, pour quels objectifs d'apprentissage » dans un dossier élaboré à partir des études et des expériences des équipes de recherche de l'INRP, pour enrichir concrètement l'action des enseignants³⁸.

En octobre 1986, dans l'académie de Lille, un petit groupe de travail avait été chargé d'expliciter les objectifs fixés par les nouveaux programmes pour l'entrée en CE2. Il s'agissait de fixer, pour chaque enseignant, ce que l'on est « officiellement » en droit d'attendre d'un élève en fin de CE1. Recteur de cette académie, j'avais estimé que ce travail de réflexion

37. Direction des écoles - Lire et écrire - Document de travail - 1984.

38. E. Charmeux - Apprendre, c'est faire évoluer des acquis, apprentissages premiers de la communication écrite - in *Communiquer ce s'apprend* - Rencontres pédagogiques - n° 11 - 1986.

était nécessaire pour aider les enseignants à formuler des exercices dans le cadre de l'évaluation que la direction des écoles avait alors mise en place. Ce document clair, précis, a été bien compris et très utilisé par les maîtres. Sans aucun doute est-il améliorable. Il prouve que cette proposition, réaliste, est réalisable dans des délais courts. Il démontre aussi l'excessive ambition d'objectifs tels qu'ils ressortent des programmes en vigueur, à moins que l'on n'y distingue des objectifs complémentaires et prioritaires, seuls pré-requis pour accéder au cycle suivant; on diminue ainsi l'hétérogénéité dont se plaignent tant, et à juste titre, les enseignants.

2.3 - Le cycle des approfondissements

Pour s'en tenir à la seule lecture, son apprentissage est loin d'être terminé à la fin du CE1; c'est à partir du CE2 que l'accent est mis sur :

- l'apprentissage de la lecture fonctionnelle à haute voix qui permet à l'enfant de dire ce qu'il a compris dans un contexte de communication;
- une plus grande diversification des situations de lecture et des objets à lire (lecture de consignes-énoncés de problèmes, pratiques documentaires, lectures de plaisir, poésie...);
- l'adaptabilité des conduites de lecture selon la diversité des objets à lire (BD, journaux, manuels scolaires...), les situations, les projets personnels...

2.4 - Objectifs méthodologiques

Une démarche pédagogique fondée sur la transmission des connaissances ne met que trop rarement l'accent sur l'acquisition des méthodes. C'est pourtant l'absence de méthodes qui permet de repérer qu'un élève éprouve des difficultés.

C'est en analysant sa pratique qu'un élève peut prendre conscience des chemins qu'il utilise pour construire ses savoirs en trouvant d'autres, les conforter, les confronter à ceux de ses camarades, ou à celui que lui propose le maître. Cette analyse est difficile à conduire seul; le maître doit provoquer et guider l'élève dans cette démarche d'intériorisation, faciliter la formulation des lois et des règles construites par les enfants.

2.5 - Constitution d'équipe GSM-CP-CE1

Pour assurer la réussite de tous les élèves, il importe d'assurer une continuité des contenus et surtout des modalités d'intervention pédagogique.

Si l'apprentissage premier de la lecture-écriture s'étalait sur les trois classes de GSM, CP, CE, il faudrait bien que les maîtres de ces trois classes se rencontrent, échangent, construisent une démarche pédagogique qui tienne compte de cet étalement, du pourquoi de cet étalement, qu'ils arrêtent une progression qui fasse droit aux rythmes et réactions particulières de chaque enfant. De ce point de vue, la classe unique ou à plusieurs cours, en particulier celle qui accueille les enfants de 5 à 7-8 ans, favorise la réussite des élèves.

Tous mes interlocuteurs ont insisté sur la nécessité de cette continuité; pour certains, cela suppose qu'un même maître suive les enfants au CP et au CE1. Plus important encore est de peser sur la constitution d'équipes d'instituteurs expérimentés pour mener à bien l'acquisition du premier niveau de lecture-écriture. Les directeurs d'école devraient s'acquitter de cette bonne répartition des tâches au sein de leur école, et faire appel à leur inspecteur en cas de difficulté.

En tout état de cause, ce travail d'équipe commencera par le stage de formation, maillon premier de la rénovation des pratiques des enseignants ayant en charge ces classes.

extrait du rapport du 27.01.89 édité par le C.N.D.P.

